

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 novembre 2022
Convocation du : 18 novembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory PICKEU

DE22.184

FINANCES
ACOMPTES SUR SUBVENTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
LOCAUX
 SUBVENTION MUNICIPALE - PREMIER TRIMESTRE 2023

Autorisation - Approbation

0380

Pour leur équilibre financier, les Établissements publics locaux, que sont la Caisse des Écoles Publiques et le Centre Communal d'Action Sociale, perçoivent chaque année une subvention municipale.

Afin d'assurer la continuité financière de ces deux Établissements publics, il convient de délibérer chaque fin d'année afin d'autoriser la Ville à financer ces organismes au cours du premier trimestre de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer à ces deux entités, pour le premier trimestre 2023, le quart du montant de la subvention inscrite au budget primitif 2022, soit :

	Budget primitif 2022	Acompte 2023
Centre Communal d'Action Sociale	905 000,00 €	226 250,00 €
Caisse des Écoles Publiques	102 800,00 €	25 700,00 €

Les dépenses seront mandatées aux natures et fonctions ci-dessous, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023 :

- nature 657361, fonction 20 pour la Caisse des Écoles Publiques
- nature 657362, fonction 520 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les propositions ci-dessus.

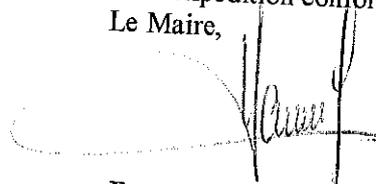
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille